



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juin 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 35
Nombre de représentés : 01

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 35
Nombre de représentés : 01
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n° 2026-123

ACQUISITION D'UNE PORTION DE
PARCELLE NON BÂTIE
CADASTRÉE SECTION AH N° 917,
SISE RUE DU LUXEMBOURG,
APPARTENANT À MADAME
MARIE CLAUDE VERDEAU

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 26 mai 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 3 juin 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : M. Jean-Paul Burkic par Mme Isabelle Erudel.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier, M. Jean Patric Boitard et Mme Emmanuelle Thomas.

.....
.....

**ACQUISITION D'UNE PORTION DE PARCELLE NON BÂTIE CADASTRÉE
SECTION AH N° 917, SISE RUE DU LUXEMBOURG,
APPARTENANT À MADAME MARIE CLAUDE VERDEAU**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu les courriers d'offre de vente et d'acceptation des prix et conditions de la vente joints au rapport ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'arrêté d'alignement n° 2023-146/AM ;

Considérant l'impact de l'arrêté sur la propriété de madame Marie Claude VERDEAU le long de la rue du Luxembourg ;

Considérant la nécessité pour la ville d'acquérir une portion de parcelle non bâtie sur la parcelle cadastrée section AH n° 917 ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 20 mai 2026 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'acquisition amiable de la portion de parcelle non bâtie cadastrée section AH n° 917, en cours de numérotation cadastrale, appartenant à madame Marie Claude VERDEAU, selon un barème fixé à 250 euros/m², soit 750 euros pour une emprise estimée à 3 m² ;

Article 2 : de fixer au 31 décembre 2027 au plus tard, la date de réalisation de la vente par acte authentique ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**ACQUISITION D'UNE PORTION DE PARCELLE NON BÂTIE
CADASTRÉE SECTION AH N° 917, SISE LA RUE DU LUXEMBOURG,
APPARTENANT À MADAME MARIE CLAUDE VERDEAU**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le projet d'acquisition d'une petite portion de la parcelle cadastrée section AH n° 917, sise l'angle des rues Charles de Foucault et du Luxembourg, appartenant à madame Marie Claude VERDEAU.

Lors du bornage de sa propriété réalisé par le cabinet de géomètre-expert ATLAS GEO CONSEIL, l'arrêté d'alignement n° 2023-146/AM pris par la Ville a fait apparaître la nécessité d'un recul de l'implantation du futur mur de clôture, en léger retrait de la limite de propriété de madame VERDEAU.

Par courrier du 20 novembre 2024, madame VERDEAU a donc sollicité la Ville afin de demander une compensation financière liée à la perte de jouissance de cette emprise d'environ 3 m².

Le service du Domaine n'a pas été sollicité sur ce dossier, la saisine étant obligatoire uniquement pour les projets d'acquisition amiable d'une valeur supérieure ou égale à 180 000 euros.

Il est donc proposé de faire l'acquisition de cette emprise sur la base d'un montant forfaitaire de 250 euros/m², valeur de référence appliquée par la Ville pour l'acquisition de foncier à usage de voiries et réseaux publics (VRD) classé de fait dans le domaine public communal.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition amiable de la portion de parcelle non bâtie cadastrée section AH n° 917, en cours de numérotation cadastrale, appartenant à madame Marie Claude VERDEAU, selon un barème fixé à **250** euros/m², soit **750** euros pour une emprise estimée à 3 m² ;
- de fixer au 31 décembre 2027 au plus tard, la date de réalisation de la vente par acte authentique ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

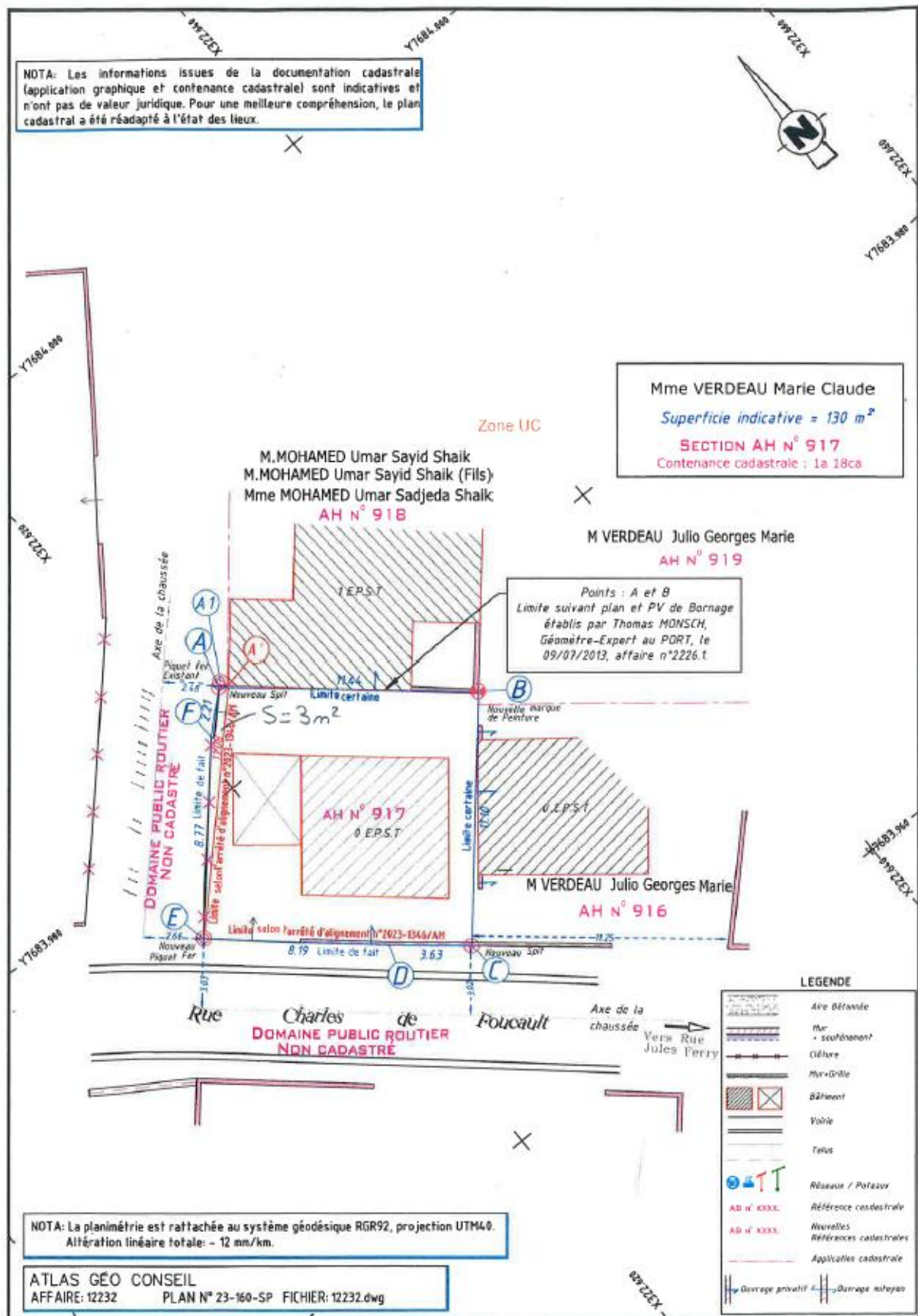
Pièces jointes :

- Extrait du plan cadastral
- Plan de bornage
- Courriers échangés

ANNEXE 1 : Extrait du plan cadastral



ANNEXE 2 : Plan de bornage



ANNEXE 3 : Courriers échangés

Le Port, le 20/11/2024

Marie-Claude VERDEAU
5 rue Charles de Foucauld
97420 LE PORT
0692 932065

MAIRIE DU PORT
ARRIVEE LE: 21 NOV 2024
24013392
DPPC → T
DGADL → T

A

Monsieur Le Maire de la commune du Port

Objet : Régularisation foncière portant sur la rue du Luxembourg sur 3 m2 linéaire sur ma propriété
suite à l'arrêté d'alignement N° 2023-1346/AM

Monsieur Le Maire,

Résidant à l'adresse ci-dessus citée, j'ai clôturé mon terrain cadastré sous le numéro AH917.

J'ai effectué cette construction, conformément à votre arrêté de demande d'alignement, et à la modification du plan d'alignement, effectuée par le géomètre Atlas Géo Conseil, dans la rue du Luxembourg.

De ce fait, la rue du Luxembourg empiète ma propriété de 3 m2 linéaire, c'est pourquoi, je me permets de vous solliciter par la présente, afin de bien vouloir m'accorder une indemnisation.

Je vous joins de nouveau, le plan de bornage du géomètre, (qui notifie cet empiètement de 3m2), ainsi que les photos de l'alignement, les actes notariaux.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur Le Maire, mes respectueuses salutations.

Marie-Claude VERDEAU





Le Port, le 05 NOV 2025

Direction du Foncier et de l'Immobilier
Service Foncier et Transactions
Dossier suivi par Elodie HOARAU
☎ : 02.62.43.78.87
@ : dppc@ville-port.re

Marie-Claude VERDEAU
5, rue Charles de Foucauld
97420 Le Port

N/réf : 2025 - 346/DPPC-SFTI/VL-EH
V/réf : courrier n° 210013392 du 21 novembre 2024

Objet : Régularisation foncière le long de la rue du Luxembourg au droit de votre propriété cadastrée section AH n° 917

Madame,

Par courrier du 20 novembre 2024, vous avez sollicité la Ville afin de régulariser une emprise du domaine public routier de 3 m² sur votre propriété, cadastrée section AH n° 917, consécutive au plan de bornage du 18 septembre 2023 réalisé par le cabinet de géomètre-expert ATLAS GEO CONSEIL et à l'arrêté d'alignement n° 2023-1346/AM du 21 décembre 2023.

La Ville consent à régulariser cette emprise par une acquisition au prix de 750 euros, soit 250 euros/m², prix de référence appliqué pour l'acquisition de foncier situé sur le domaine public routier communal.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire connaître votre accord de principe quant à cette proposition. Dès réception, ce dossier foncier pourra être inscrit à l'ordre du jour de notre conseil municipal puis confié à la rédaction du notaire de votre choix, étant entendu que les frais de rédaction de l'acte notarié seront pris en charge par la Ville.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

Marie-Claude VERDEAU

Le Port, le 10/11/2025

5 rue Charles de Foucauld

97420 LE PORT

A

0692932065

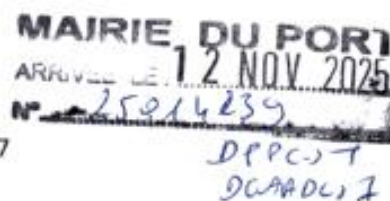
Monsieur Le Maire

De la commune du Port

Objet : Acceptation de votre offre d'indemnisation relative

à la régularisation foncière pour la parcelle cadastrée AH N° 917

Réf dossier : 2025-376/DPPC-SFTI/VL-EH



Monsieur Le Maire,

Dans le cadre de la régularisation foncière, le long de la rue du Luxembourg, concernant ma propriété, ci-dessus citée, je vous informe, que j'accepte l'indemnité d'un montant de 750 euros que vous me proposez.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Claude VERDEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'MC Verdeau'.